



Veille européenne

Bulletin n°17 : Juillet 2017

Sommaire

FISCALITE	4
HARMONISATION FISCALE	4
13 juillet 2017 – Conseil des ministres franco-allemand	4
○ Conclusions.....	4
IMPOT SUR LES SOCIETES	4
13 juillet 2017 – Commission parlementaire des Affaires économiques	4
○ Publication.....	4
13 juillet 2017 – Commission parlementaire des Affaires économiques	4
○ Publication.....	4
13 juillet 2017 – Conseil des ministres franco-allemand	5
○ Conclusions.....	5
PROGRAMME DE LA PRESIDENCE	5
11 juillet 2017 – Conseil de l’UE, formation des Affaires économiques et financières	5
○ Examen	5
EVOLUTION DE LA FISCALITE	5
11 juillet 2017 – Commission européenne	5
○ Publication.....	5
TRANSPARENCE FISCALE	5
11 juillet 2017 – Commission européenne	5
○ Présentation	5
11 juillet 2017 – Ministre des Finances du Luxembourg	6
○ Entretien dans la presse	6
04 juillet 2017 – Parlement européen	6
○ Adoption de la position	6

BASE D'IMPOSITION ET TRANSFERT DE BENEFICES	6
07 juillet 2017 – Présidence estonienne du Conseil de l’UE	6
○ Feuille de route	6
DONNEES PERSONNELLES.....	7
ACCORD SUR L’ECHANGE DE DONNEES COMMERCIALES (PRIVACY SHIELD).....	7
21 juillet 2017 – Commission parlementaire des Libertés civiles.....	7
○ Délégation aux Etats-Unis	7
05 juillet 2017 – Société civile.....	7
○ Réponse au questionnaire de la Commission européenne.....	7
LIBRE CIRCULATION DES DONNEES	7
17 juillet 2017 – Conseil de l’UE informel, formations Télécommunications et Compétitivité.....	7
○ Conférence sur le marché unique du numérique	7
17 juillet 2017 –Vice-président du Marché unique du numérique.....	8
○ Entretien dans la presse	8
17 juillet 2017 – Conseil national du numérique	8
○ Notes	8
13 juillet 2017 – Conseil des ministres franco-allemand	8
○ Conclusions.....	8
03 juillet 2017 – Présidence estonienne du Conseil de l’UE	8
○ Position.....	8
RETENTION DES DONNEES	9
13 juillet 2017 – Conseil des ministres franco-allemand	9
○ Conclusions.....	9
07 juillet 2017 – Conseil de l’UE informel, formation Justice et Affaires intérieures	9
○ Discussion.....	9
MARCHE INTERIEUR.....	10
DROIT DES AFFAIRES.....	10
17 juillet 2017 – Société civile.....	10

○ Tribune dans la presse.....	10
NUMERISATION DE L'INDUSTRIE	10
13 juillet 2017 – Conseil des ministres franco-allemand	10
○ Conclusions.....	10
PAQUET SUR LES SERVICES	10
13 juillet 2017 – Commission parlementaire de l'Emploi et des affaires sociales	10
○ Projet d'avis.....	10
PROGRAMME DE LA PRESIDENCE	11
1^{er} juillet 2017 – Présidence estonienne du Conseil de l'UE	11
○ Publication.....	11
EMPLOI.....	12
TRAVAILLEURS DETACHES	12
13 juillet 2017 – Conseil des ministres franco-allemand	12
○ Conclusions.....	12
13 juillet 2017 - Commission européenne.....	12
○ Recours.....	12
EVOLUTION DE L'EMPLOI ET DE LA SITUATION SOCIALE	12
17 juillet 2017 - Commission européenne.....	12
○ Rapport.....	12
PILIER EUROPEEN DES DROITS SOCIAUX	13
07 juillet 2017 - Présidence estonienne du Conseil de l'UE.....	13
○ Etat des lieux	13
PROGRAMME DE LA PRESIDENCE	13
1^{er} juillet 2017 – Présidence estonienne du Conseil de l'UE.....	13
○ Publication.....	13

FISCALITE

HARMONISATION FISCALE

13 juillet 2017 – Conseil des ministres franco-allemand

- Conclusions

Dans leurs [conclusions](#) sur l'harmonisation fiscale, les ministres des Finances de la France et de l'Allemagne se sont fixés l'objectif de parvenir à une position commune sur les moyens d'éviter la course au moins disant fiscal et d'élaborer une contribution commune sur la fiscalité du numérique et sur la fiscalité environnementale. Le groupe de travail sur les finances, créé en mai dernier, doit conclure ses travaux d'ici la fin de l'année 2017.

IMPOT SUR LES SOCIETES

13 juillet 2017 – Commission parlementaire des Affaires économiques

- Publication

Le [projet de rapport](#) sur une assiette commune pour l'impôt sur les sociétés (ACIS) du social-démocrate néerlandais Paul Tang propose de nombreux amendements à la proposition de la Commission. Le rapporteur s'oppose à la décision du Conseil des Affaires économiques de n'examiner la proposition sur la consolidation qu'une fois celle sur l'assiette approuvée et il souhaite que les deux directives aient la même date d'entrée en vigueur, 2020 au plus tard. Par ailleurs, il considère que le système de taxation proposé par la Commission devrait progressivement devenir obligatoire pour toutes les entreprises, pas seulement pour celles qui ont un chiffre d'affaires total supérieur à 750 millions d'euros par an. Enfin, le rapporteur veut inclure un taux d'imposition minimal sur les entreprises commun à tous les Etats membres. La date limite de dépôt des amendements est le 25 septembre ; le vote en commission des Affaires économiques est prévu pour le 4 décembre.

13 juillet 2017 – Commission parlementaire des Affaires économiques

- Publication

Le député français de centre-droit Alain Lamassoure a publié son [projet de rapport](#) sur une assiette commune consolidée pour l'impôt sur les sociétés (ACCIS). D'après le rapporteur, la consolidation de l'assiette commune pour l'impôt sur les sociétés permettra aux Etats membres de conserver leur droit souverain de fixer le taux d'imposition applicable aux entreprises. A l'instar de Paul Tang, Alain Lamassoure estime cruciale l'entrée en vigueur conjointe des propositions sur l'assiette et sur la consolidation. La date limite pour le dépôt des amendements est le 26 septembre ; le vote en commission des Affaires économiques est prévu pour le 4 décembre.

13 juillet 2017 – Conseil des ministres franco-allemand

- Conclusions

La France et l'Allemagne élaboreront d'ici la fin de l'année 2017 une position commune sur la proposition de la Commission sur l'assiette commune. En fonction des progrès réalisés par les législateurs, elles pourraient mettre en œuvre des mesures de convergence fiscale spécifiques sur une base bilatérale pour montrer l'exemple.

PROGRAMME DE LA PRESIDENCE

11 juillet 2017 – Conseil de l'UE, formation des Affaires économiques et financières

- Examen

Les ministres en charge des Affaires économiques et financières ont discuté du [programme](#) prévu par l'Estonie pendant sa présidence du Conseil qui prendra fin au 31 décembre 2017. L'Estonie veut notamment moderniser le système de TVA et initier un débat sur une fiscalité équitable pour l'économie numérique.

EVOLUTION DE LA FISCALITE

11 juillet 2017 – Commission européenne

- Publication

Le [rapport](#) annuel sur l'évolution de la fiscalité dans les vingt-huit Etats membres, en Islande et en Norvège comprend deux volets. Le premier porte sur les tendances globales de la fiscalité dans ces Etats et le second contient des informations sur la structure et les mutations récentes de chacun des systèmes fiscaux nationaux.

TRANSPARENCE FISCALE

11 juillet 2017 – Commission européenne

- Présentation

A l'occasion du Conseil réunissant les ministres des Affaires économiques et financières, la Commission européenne a présenté sa [proposition de directive](#) publiée le 21 juin sur les règles de transparence applicables aux intermédiaires qui conçoivent et promeuvent des mécanismes de planification fiscale.

11 juillet 2017 – Ministre des Finances du Luxembourg

- Entretien dans la presse

Le journal franco-européen Contexte rapporte que le ministre des Finances du Luxembourg, Pierre Gramegna, a fait part à la presse de son scepticisme sur la raison d'être et la viabilité de la proposition de directive sur les intermédiaires fiscaux. Le texte devant être adopté par le Conseil à l'unanimité après consultation du Parlement, un veto du Luxembourg pourrait paralyser l'initiative.

04 juillet 2017 – Parlement européen

- Adoption de la position

Les eurodéputés ont adopté par 534 voix en faveur (98 voix contre et 62 abstentions) leur [position](#) sur une proposition de directive obligeant les multinationales dont le chiffre d'affaire mondial s'élève au moins à 750 millions d'euros à publier les impôts qu'elles paient pays par pays - avec des exemptions possibles dans le cas d'informations sensibles d'un point de vue commercial. Ils ont également donné un mandat aux deux rapporteurs (le socialiste belge Hugues Bayet et la socialiste autrichienne Evelyn Regner) pour entamer les négociations avec le Conseil et la Commission.

BASE D'IMPOSITION ET TRANSFERT DE BÉNÉFICES

07 juillet 2017 – Présidence estonienne du Conseil de l'UE

- Feuille de route

L'Estonie a détaillé les points du plan contre l'érosion de la base d'imposition et le transfert de bénéfices, qui résulte d'un accord conclu au niveau de l'OCDE et du G20. D'après leur [feuille de route](#), les Estoniens veulent notamment trouver des accords sur la liste européenne de juridictions fiscales non coopératives et sur la clause de bonne gouvernance fiscale dans les accords conclus avec des pays tiers. Ils ont également pour objectif de terminer l'examen de la proposition de directive sur l'assiette commune pour l'impôt sur les sociétés.

DONNEES PERSONNELLES

ACCORD SUR L'ÉCHANGE DE DONNEES COMMERCIALES (PRIVACY SHIELD)

21 juillet 2017 – Commission parlementaire des Libertés civiles

- Délégation aux Etats-Unis

Huit eurodéputés de la commission parlementaire en charge des libertés civiles se sont rendus à Washington pour rencontrer l'administration de Donald Trump afin de faire le bilan des développements récents sur la protection des données. Le président de la commission parlementaire, le travailliste britannique Claude Moraes, a souligné que les lacunes doivent être urgemment résolues du côté américain pour que le Privacy Shield soit conforme aux textes législatifs européens sur la protection des données.

05 juillet 2017 – Société civile

- Réponse au questionnaire de la Commission européenne

L'association de défense des droits en ligne Access now a envoyé sa [contribution](#) au questionnaire de la Commission européenne, transmis en juin à plusieurs prenantes en vue de préparer la première révision annuelle du Privacy Shield à l'automne. Access now demande à la Commission de travailler avec le Congrès américain à la réforme des lois de surveillance américaines, et souhaite que le renouvellement de l'accord transatlantique sur les flux de données soit conditionné à ces réformes. Par ailleurs, l'organisation estime que les mécanismes de recours prévus par le texte pour les Européens ne sont pas adéquats.

LIBRE CIRCULATION DES DONNEES

17 juillet 2017 – Conseil de l'UE informel, formations Télécommunications et Compétitivité

- Conférence sur le marché unique du numérique

La libre circulation des données est l'une des priorités de la présidence estonienne du Conseil de l'UE qui souhaite l'ériger au rang de cinquième liberté du marché unique. L'Estonie a réuni de manière informelle à Tallin les ministres en charge des Télécommunications et de la Compétitivité pour discuter de la proposition que la Commission européenne va présenter cet automne. Cette future législation vise à affirmer quatre principes : la liberté de stocker les données n'importe où en Europe, la portabilité des données, l'accès transfrontalier aux données pour les autorités nationales et la sécurité du cloud. La France et l'Allemagne, qui étaient opposées à une législation en fin d'année 2016, adhèrent finalement à un principe dont les modalités exactes restent à définir. Les discours du

Vice-président au Marché unique numérique Andrus Ansip ([lien](#)) et de la Commissaire au Numérique Mariya Gabriel ([lien](#)).

17 juillet 2017 – Vice-président du Marché unique du numérique

- Entretien dans la presse

Dans un entretien accordé au journal franco-européen Contexte, Andrus Ansip a dessiné les grandes lignes de la proposition à venir de la Commission européenne sur la libre circulation des données. La Commission n'a pas encore décidé de la forme que prendra cette proposition mais la majorité des Etats membres demandent un règlement. Elle se concentrera sur les données non personnelles et portera sur l'accès aux données, la sécurité et la portabilité.

17 juillet 2017 – Conseil national du numérique

- Notes

Le Conseil national du numérique, l'organe consultatif indépendant qui publie des avis et des recommandations concernant l'impact du numérique sur la société, a publié deux notes à l'occasion de la conférence sur le marché unique du numérique organisée par la présidence estonienne du Conseil de l'UE. La [première](#) précise sa position sur la portabilité des données non personnelles et la [deuxième](#) développe sa position sur la levée des obligations de localisation des données. Le Conseil national du numérique y rappelle que les barrières à la circulation des données se situent davantage au niveau des acteurs économiques qu'au niveau des frontières nationales.

13 juillet 2017 – Conseil des ministres franco-allemand

- Conclusions

La France et l'Allemagne ont convenu de lancer un groupe de travail sur la confiance numérique à l'automne 2017 afin de développer des initiatives communes en matière de sécurité des données et de renforcer leur coordination sur les initiatives de la Commission européenne en matière de plateformes numériques et d'économie de la donnée.

03 juillet 2017 – Présidence estonienne du Conseil de l'UE

- Position

L'Estonie a publié dans le cadre de sa présidence un [document d'orientation](#) sur la liberté de mouvement des données. Il fixe trois axes pour parvenir à la libre circulation des données : la levée de tout obstacle de localisation des données pour les données non personnelles, la promotion des échanges transfrontaliers de données administratives publiques et la création de règles claires sur l'accès aux données et leur transférabilité.

RETENTION DES DONNEES

13 juillet 2017 – Conseil des ministres franco-allemand

- Conclusions

Dans ses [conclusions](#), le Conseil ministériel franco-allemand rappelle qu'un accès effectif aux preuves électroniques, incluant le stockage des données, est indispensable à la lutte contre le terrorisme. Il se prononce aussi en faveur de l'inclusion de la rétention des données dans la législation sur les preuves électroniques en précisant que ces mesures devront être accompagnées de mesures législatives appropriées au niveau européen « *en tant que de besoin* ».

07 juillet 2017 – Conseil de l'UE informel, formation Justice et Affaires intérieures

- Discussion

Réunis de façon informelle à Tallin, les ministres de la Justice et des Affaires intérieures ont discuté du [rapport d'étape](#) publié fin mai par le groupe de travail du Conseil créé à la suite de l'arrêt fin 2016 de la Cour de justice européenne déclarant illégale l'obligation générale de conservation des données. Les ministres ont affirmé qu'ils souhaitent une rétention des données limitée aux métadonnées dont l'utilisation est très utile pour lutter contre le crime ; le contenu des messages ne serait pas concerné. La présidence estonienne va examiner les différentes options, sachant que de nombreux États souhaitent que la rétention des données reste possible.

MARCHE INTERIEUR

DROIT DES AFFAIRES

17 juillet 2017 – Société civile

- Tribune dans la presse

Deux organisations actives en matière de droit civil, l'Association Henri Capitant et la Fondation pour le droit continental, ont publié une [tribune](#) dans *Les Echos* qui promeut la création d'un Code de droit des affaires européen pour relancer l'Europe. Les auteurs de la tribune rappellent qu'au Royaume-Uni est en usage la common law, par opposition au droit continental utilisé dans la majorité des Etats membres. Ils considèrent donc que le Brexit et l'élection d'Emmanuel Macron à la présidence française constituent des conditions favorables pour entreprendre l'unification du droit des affaires à l'échelle de l'UE, et invitent le couple franco-allemand à être le moteur de cette construction.

NUMERISATION DE L'INDUSTRIE

13 juillet 2017 – Conseil des ministres franco-allemand

- Conclusions

En matière économique la France et l'Allemagne ambitionnent de renforcer leur coopération dans l'industrie et le numérique. D'ici novembre 2017 les deux pays présenteront des propositions ciblées et concrètes afin d'alimenter le plan d'action de la Commission européenne pour la numérisation de l'industrie européenne, prévu pour début 2018.

PAQUET SUR LES SERVICES

13 juillet 2017 – Commission parlementaire de l'Emploi et des affaires sociales

- Projet d'avis

Le [projet d'avis](#) de la rapporteur espagnole de la Gauche unitaire, Paloma López Bermejo, affirme que la proposition de la Commission européenne d'une directive sur le test de proportionnalité que les Etats doivent effectuer avant de modifier ou d'introduire de nouvelles professions réglementaires enfreint les principes d'attribution (qui régit la délimitation des compétences au sein de l'UE), de subsidiarité et de proportionnalité. La rapporteur préconise que la Commission européenne règle les problèmes d'infraction de la législation sur les professions réglementées par les Etats membres via des lignes d'orientation. Les amendements sur le projet d'avis peuvent être déposés jusqu'au 07 septembre; le vote est prévu pour le 06 novembre en commission parlementaire de l'Emploi et des

Affaires sociales. Le vote du projet de rapport d'Andreas Schwab en commission du Marché intérieur saisie au fond aura lieu fin novembre.

PROGRAMME DE LA PRESIDENCE

1^{er} juillet 2017 – Présidence estonienne du Conseil de l'UE

- Publication

Le [programme](#) de la présidence estonienne du Conseil de l'UE prévoit que les ministres en charge de la Compétitivité commencent à discuter du paquet réformant le droit des sociétés, dont la publication par la Commission européenne est prévue pour cet automne. Durant les six mois à venir les Estoniens voudraient de surcroît avancer sur le portail unique numérique et sur le Paquet services; la présidence espère en particulier obtenir une orientation générale sur la proposition de directive relative à une carte de services électronique.

EMPLOI

TRAVAILLEURS DETACHES

13 juillet 2017 – Conseil des ministres franco-allemand

- Conclusions

La France et l'Allemagne ont convenu de développer une position et une stratégie commune sur la révision de la directive concernant les travailleurs détachés. Les deux pays déclarent dans leurs [conclusions](#) qu'ils souhaitent mettre fin aux contournements de la législation en vigueur qui transforment dans de nombreux cas ce dispositif en un outil d'optimisation des coûts.

13 juillet 2017 - Commission européenne

- Recours

La Commission a saisi la Cour de justice de l'Union européenne d'un recours contre la Croatie, qui n'a pas notifié les mesures de transposition en droit national de la [directive](#) de 2014 relative à l'exécution de la [directive](#) de 1996 sur le détachement de travailleurs. Le délai fixé pour la transposition était dépassé depuis juillet 2016. Cette directive d'exécution de 2014 fournit des instruments pour lutter contre le contournement ou l'utilisation abusive des règles de l'Union sur le détachement de travailleurs, et pour améliorer la coopération administrative et l'échange d'informations entre les États membres à cet effet.

EVOLUTION DE L'EMPLOI ET DE LA SITUATION SOCIALE

17 juillet 2017 - Commission européenne

- Rapport

Le rapport annuel sur l'évolution de l'emploi et de la situation sociale en Europe fait le point sur les dernières évolutions en matière sociale et d'emploi, et examine les difficultés à venir ainsi que les actions à envisager pour y remédier. Le [rapport](#) pour 2017 fait état des tendances positives à l'œuvre sur le marché du travail européen : le taux d'emploi n'a jamais été aussi fort qu'aujourd'hui dans l'UE et le chômage est à son niveau le plus bas depuis décembre 2008.

PILIER EUROPEEN DES DROITS SOCIAUX

07 juillet 2017 - Présidence estonienne du Conseil de l'UE

- Etat des lieux

A la suite du débat de juin entre les ministres en charge de l'Emploi et de la politique sociale sur le Pilier européen des droits sociaux, plusieurs Etats membres ont demandé des clarifications sur le projet de proclamation interinstitutionnelle du Pilier. A ce titre la présidence estonienne a précisé que la proclamation sera un engagement politique qui ne crée aucun droit ou obligation, dans un [document d'orientation](#) qui fixe le calendrier des prochains travaux concernant le Pilier européen des droits sociaux.

PROGRAMME DE LA PRESIDENCE

1^{er} juillet 2017 – Présidence estonienne du Conseil de l'UE

- Publication

Durant son mandat, l'Estonie souhaite que les ministres en charge de l'Emploi et de la politique sociale approuvent le Pilier européen des droits sociaux à un niveau politique. De plus elle a l'intention d'après son [programme](#) de poursuivre les discussions sur la révision des règlements à propos de la coordination des systèmes de sécurité sociale et sur la révision de la directive concernant le détachement des travailleurs.